

# Encadrement environnemental du traitement de la matière organique et de l'utilisation des composts et digestats

Présenté par Viviane Juneau et Danielle Thomassin  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

CCC – 20 septembre 2018

# VALORISATION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE

Matières organiques résiduelles d'origines municipale, industrielle, commerciale et institutionnelle

- Résidus alimentaires
- Résidus agroalimentaires
- Biosolides de stations d'épuration et de fosses septiques
- Résidus verts
- Résidus papetiers

# VALORISATION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE

Potentiel de valorisation

Amendements pour les sols

Risque environnemental

Encadrement des activités

Acceptabilité sociale

Enjeu à tous les niveaux

# ENCADREMENT DU TRAITEMENT

- Loi sur la qualité de l'environnement
- Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage (2018)
- Lignes directrices pour l'encadrement des activités de biométhanisation (2018)
- Autres lignes directrices en élaboration

# ENCADREMENT DU TRAITEMENT

- Exigences modulées en fonction du risque
- Pour répondre à des problématiques
- Fait connaître les règles à tous
  - Ministère et promoteurs

# ENCADREMENT DU TRAITEMENT

Risque

Risque

Intrants admissibles	Volume max. en tout temps	
	≤ 7 500 m3	> 7 500 m3
<ul style="list-style-type: none"> <li>Intrants solides de catégorie odeur O1 et O2</li> <li>ROTS<sup>(1)</sup> <u>collectés en vrac</u> et Résidus verts</li> </ul>	Catégorie 1 <u>Ouvert</u>	Catégorie 2 <u>Ouvert</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Autres intrants solides de catégorie odeur O3</li> <li>Intrants liquides O1, O2 et O3</li> </ul>	Catégorie 2 <u>Ouvert</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Intrants liquides et solides de catégorie odeur HC<sup>(2)</sup>, notamment :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>ROTS <u>collectés en sacs</u>, y compris les sacs compostables</li> <li>Résidus organiques mélangés</li> </ul> </li> </ul>	Catégorie 2 / <u>Fermé</u> Bâtiment fermé Traitement de l'air vicié Maturation abritée	

(1) ROTS : Résidus organiques triés à la source;

(2) HC : Hors catégorie pour les odeurs

# ENCADREMENT DU TRAITEMENT

## Exigence : Localisation

- Étude de dispersion des odeurs
  - S'assurer que le milieu peut supporter la nouvelle activité
  - 1 u.o. (98%) 5 u.o. (99,5%)(zone résidentielle, commerciale, 1<sup>er</sup> voisin)
  - Lieu de catégorie 1 :
    - Source unique, taux d'émission génériques (Lignes directrices)
  - Lieu de catégorie 2 et agrandissements ou nouveaux intrants :
    - Taux d'émission spécifiques pour chaque source

# ENCADREMENT DU TRAITEMENT

Exigence : Localisation pour l'implantation

- Distance séparatrice minimale des zones résidentielles, commerciales, d'habitations et de lieux publics :
  - Lieu de catégorie 1
    - 500 m (250 m en compostage fermé)
  - Lieu de catégorie 2
    - 1 km (500 m en compostage fermé)



# ENCADREMENT DU TRAITEMENT

Exigence : Production d'un compost recyclable

- Qualité des intrants
- Envergure des opérations de traitement



= Compost  
de qualité

# ENCADREMENT DU TRAITEMENT

## Exigence : Garanties financières

- Ensemble de l'industrie de la valorisation de la matière organique résiduelle
  - Permet au gouvernement d'intervenir en cours d'exploitation ou à la fermeture de site au frais de l'exploitant
  - Modulées selon le risque et la vocation
- Des outils pour le gouvernement et pour l'industrie
  - Pour des installations viables à la grandeur du Québec
  - Pour une acceptabilité sociale et environnementale

# ENCADREMENT DE L'UTILISATION

- Guide sur le recyclage des MRF
- Guide sur l'utilisation de MRF pour la restauration de la couverture végétale des lieux dégradés

# ENCADREMENT DE L'UTILISATION

Repose sur une série de barrières de sécurité

- Échantillonnage, caractérisation et vérification
- Professionnel
- Autorisation préalable
- Contrôle

# ENCADREMENT DE L'UTILISATION

## Caractérisation environnementale des matières

- Teneurs en contaminants chimiques
- Teneurs en agents pathogènes
- Caractéristiques olfactives
- Teneurs en corps étrangers

# CONCLUSION

La matière organique :

- Un potentiel de valorisation
- Une maîtrise du risque
- La qualité globale